Monsieur,

Je comprends votre interrogation à propos des risques encourus de réunir une assemblée générale en période de pandémie Covid 19, et vous remercie de solliciter mon avis médical.

Malgré l'absence à ce jour de toute certitude concernant l'évolution de ce virus, les données avérées sont les suivantes :

1/ Le virus va encore sévir de nombreux mois (2ème vague en cours et sans doute 3ème à venir) et sera encore présent au printemps, la fin de la pandémie étant estimée au mieux mi 2021.

2/ L'épidémie de grippe saisonnière reste à venir et va se surajouter à partir de janvier à celle du Covid, faisant redouter une double infection virale simultanée, avec alors la survenue de tableaux particulièrement sévères.

3/ Il faut tenir compte enfin, avec la baisse des températures des mois suivants, de l'émergence de toutes les infections respiratoires dites bénignes qui nous affecteront en grand nombre et qui viendront fragiliser un peu plus notre résistance immunitaire vis-à-vis du Sars Cov2.

Fort de ces considérations, je ne pense pas que le report de notre Assemblée Générale réduise le risque viral. On peut même estimer qu'il pourrait le majorer, sauf si la réunion était repoussée à l'été, ce qui paraît impensable. Il conviendra bien sûr de respecter scrupuleusement les règles sanitaires. Tout en sachant évidemment, comme vous le suggérez très justement, que la solution idéale serait, si elle est réalisable, une réunion exceptionnelle dématérialisée.

En espérant vous avoir été utile, croyez, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Docteur Yves GUILLOT.